



Dossier suivi par :

Bruno LEVEDER

Secrétaire général

Marie MERLET

Responsable commission « Labos »

Bruno LEVEDER

Secrétaire Général du SNASUB-FSU

à

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

110 rue de Grenelle

75007 PARIS

SNASUB

Syndicat National de
l'Administration Scolaire,
Universitaire et des Bibliothèques

104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS

Bruno LEVEDER
Secrétaire général
06 79 88 16 66
sg@snasub.fr

Membre de la F S U

Fédération Syndicale
Unitaire



Objet : consignes sanitaires applicables aux laboratoires des EPLE

Monsieur le Ministre,

La rentrée se passe dans des conditions sanitaires qui justifient la mise à jour régulière du *protocole sanitaire des écoles et des établissements scolaires* et l'ajout régulier de fiches thématiques qui, par les éléments de cadrage que ces documents contiennent, sont utiles et nécessaires pour permettre aux personnels d'assurer l'accueil des élèves et de réaliser leurs missions partout dans les académies.

Toutefois, le SNASUB-FSU est saisi de nombreuses remontées de personnels de laboratoire sur l'absence de consignes et repères clairs concernant le fonctionnement et les règles sanitaires à appliquer dans les laboratoires des EPLE qui leur apparaissent oubliés dans les documents constituant le protocole sanitaire applicable.

Dans certains cas des chefs d'établissement demandent aux équipes pédagogiques et techniques de sciences d'élaborer des protocoles locaux pour les travaux pratiques quand, dans d'autres cas, ils sont envisagés sans protocole en l'absence de directives claires des inspections pédagogiques régionales compétentes ou de l'administration.

D'une manière plus générale, les personnels de laboratoires sont régulièrement oubliés d'être informés des éventuelles consignes concernant les travaux pratiques.

Cette situation mérite d'être rapidement corrigée tant pour les raisons sanitaires qu'elle emporte que pour le ressenti des personnels déjà abimé par le fait qu'ils se sentent aussi régulièrement oubliés dans les dotations des équipements de protection individuelle (masques) comme dans la reconnaissance de leur carrière.

Le SNASUB-FSU vous demande donc de bien vouloir ajouter au protocole sanitaire les éléments nécessaires à la réalisation de leur mission essentielle à l'enseignement des sciences. Cette demande est d'autant plus fondée que la réforme de baccalauréat n'est pas sans impact sur l'évolution du métier et des missions de ces personnels, tant celle-ci aboutit à une augmentation des travaux pratiques à réaliser. Très attachés à leur mission de concours à l'enseignement des sciences, il importe que celle-ci soit reconnue et que les personnels de laboratoire soient informés des consignes sanitaires applicables pour la réaliser au mieux.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma meilleure considération.

Bruno LEVEDER,
Secrétaire Général du SNASUB-FSU